

Envoyé en préfecture le 22/05/2019

Reçu en préfecture le 22/05/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20190513-2019_05_13_11-DE



(Finistère)

Landéda, le 6 mai 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2019

Convention avec l'Association « SÉMAPHORE de l'Aber-Wrac'h »

RAPPORT N°11/2019-04

L'association du « Sémaphore de l' Aber-Wrac'h » est engagée dans le développement de la culture sur le territoire communal depuis de nombreuses années. Elle est l'émanation du comité né de la rénovation du bâtiment dans les années 90.

Afin de consolider notre partenariat, la Commune a décidé de rédiger une convention avec l'association. Cette rédaction a aujourd'hui abouti avec l'aide du Directeur de l'EPCC.

Cette convention permet de clarifier les pratiques entre la Commune et l'Association et notamment dans le cadre de l'occupation du bâtiment. Pour répondre à l'investissement de l'association et de pérenniser ces projets, il est proposé de créer un comité consultatif composé de 3 élus titulaires et de 3 suppléants à parité avec l'association.

Le but de comité et de cette convention est de continuer à faire vivre ce lieu culturel par les expositions, conférences...

Je vous propose donc :

- de constituer un comité consultatif composé de 3 élus titulaires et de 3 suppléants à parité avec l'association,
- d'autoriser Madame le maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention avec l'association Sémaphore de l'Aber-Wrac'h.

**Délibération du conseil
municipal**

N°11/2019-04

Réunion du 13 mai 2019

**CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION
« SÉMAPHORE DE L'ABER-WRAC'H »**

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,

Etaient présents : Christine CHEVALIER, Maire ; David KERLAN, Jean-Luc CATTIN, Anne POULNOT-MADEC, Bernard THÉPAUT, Laurent LE GOFF, Alexandre TRÉGUER et Cathy LARIDAN adjoints.

Daniel GODEC, Pierre-Louis LE CAM, Ronan CORBEL, Rachel MARZIOU, Jean-Pierre GAILLARD, Danièle FAVÉ, Céline PRONOST, Hervé LOUARN,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

- Philippe MARTIN (procuration à Alexandre TREGUER)
- Philippe COAT (procuration à Hervé LOUARN)
- Isabelle POULLAIN (procuration à Pierre Louis LE CAM°)
- Philippe MASQUELIER (procuration à David KERLAN)
- Solange PELLE (procuration à Bernard THÉPAUT)

Jean-Luc CATTIN a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU le rapport de Mme le Maire en date du 6 mai 2019,

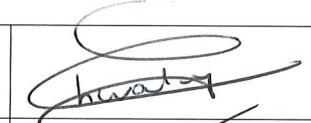
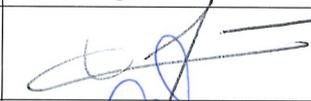
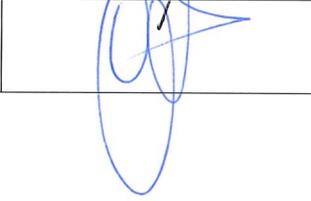
Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 23 voix pour,

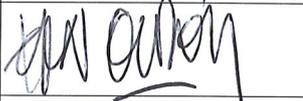
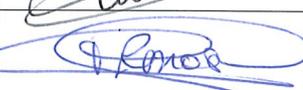
Mme le Maire, Rapporteuse, entendue,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Le Conseil municipal accepte de constituer un comité consultatif composé de 3 élus titulaires et de 3 suppléants à parité avec l'association.

Article 2 : Le Conseil municipal autorise Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention avec l'association Sémaphore de l'Aber-Wrac'h.

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
CATTIN Jean-Luc	
POULNOT - MADEC Anne	
THEPAUT Bernard	
LARIDAN Cathy	
TREGUER Alexandre	
LE GOFF Laurent	
PELLEN Solange	Procuration
MARTIN Philippe	Procuration
GODEC Daniel	
LE CAM Pierre-Louis	

POULLAIN Isabelle	Procuration
CORBEL Ronan	
GUIZIOU Erwan	
MARZIOU Rachel	
CARIOU Christophe	
GAILLARD Jean-Pierre	
FAVÉ Danielle	
PRONOST Céline	
LOUARN Hervé	
MASQUELIER Philippe	Procuration
COAT Philippe	Procuration